

Département
de l'Isère

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : AVALLET Michèle (donne pouvoir à DELAY Jean-Louis)

Date de la convocation : 10 février 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif du budget communal 2016

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 396 876.66 € | 552 465.23 € |
| Investissement | 206 197.04 € | 77 071.35 € |

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le compte administratif du budget communal 2016, 11 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 février 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX